

Cherves-Richemont

Le Lien Municipal

CHERVES RICHEMONT L'ABACA



« LES VIRTUOSES »
De et par Mathias
et Julien Cadez
Tout public
théâtre - magie
et concert classique
Sam. 26 sept. - 20h45



ROSEDALE
Concert blues/rock en partenariat
avec le festival Cognac Blues Passion
Ven. 27 Nov. - 20h30



« LE PANIER »
Théâtre d'ombre
Jeune public dès 3 ans.
Compagnie :
LalalaChamade
Dim. 17 Jan. - 16h



ARNAUD TSAMERE
"2 mariages et 1 enterrement"
One man show - Humour
Sam. 3 Avril - 20h30

**« BALLET 2 RUE
quand Mozard
rencontre le Hip Hop.. »**
Danse
tout public à voir en famille !
Compagnie Metamorphoz -
Chorégraphe :
Mohamed Rouabah
Ven. 26 Fev. - 20h45



- pages 3 à 9

Infos Citoyens

- page 10

Animation - Agenda

- page 11

Vie associative

- page 12

Etat civil - Numéros utiles

Journal municipal d'informations de la commune de Cherves-Richemont

Directeur de la publication

Jean-Marc GIRARDEAU

Rédaction – Composition

Christiane JAULIN

Francis PAUMERO

Céline CLERFEUILLE

Bruno LANAUD

Françoise VAN RAPENBUSCH

Véronique TOFFANO

Pierre BARRETEAU

Chrystel RIGALLAUD

Crédit photos

Municipalité de Cherves-Richemont

Pierre BARRETEAU

Bruno LANAUD

Jean-Pierre LAMBERT

Maquette et impression

ADIC Étiquettes Imprimerie Cognaise

14, impasse Lazare Carnot

16100 COGNAC

Tél. 05 45 32 09 68

E-mail : contact@adic-etiquettes.fr

MAIRIE

COMMUNE DE CHERVES-RICHEMONT

2 Place du Champ de Foire

CS 20009 CHERVES RICHEMONT

16121 COGNAC CEDEX

16370 CHERVES-RICHEMONT

Tél : 05 45 83 25 69

Fax : 05 45 83 18 11

E-mail : mairie@cherves-richemont.fr



Votre nouveau conseil municipal est au travail. En cette période compliquée, tout d'abord un remerciement appuyé à notre ancien maire Alain Riffaud et à son équipe pour avoir continué à servir notre commune de façon exemplaire pendant le confinement.

Aujourd'hui nous prenons le relai, les deux tiers de l'ancien conseil sont repartis pour ce nouveau mandat, gage de la continuité que vous avez souhaitée et garantie que les mêmes valeurs de service à la personne vont guider notre action.

Je tiens tout de suite à rendre également hommage à nos services municipaux qui ont pendant le confinement accompli leurs tâches avec compétence et dévouement ; nos écoles, publiques et privée, se sont elles aussi montrées remarquables par leur capacité d'adaptation avec des enseignants exemplaires pour accueillir nos enfants et assurer, malgré les difficultés, la continuité éducative indispensable socle de notre démocratie, ils ont eux aussi fait notre fierté.

Nos commerçants, services de santé et l'Admr avec ses salariés et ses bénévoles dont le dévouement à la population a été remarquable, plus qu'à aucun autre moment ont mérité notre gratitude et même notre admiration ; ils ont veillé sur nous avec les services de sécurité de l'Etat, nous n'oublierons jamais ce qu'ils ont fait.

De tout cela, il reste le sentiment que nous sommes capables de faire face aux épreuves, même les plus dures, parce que collectivement nous sommes toujours plus forts et ainsi, je me permets de vous remercier tous pour l'exemplarité dans la discipline dont vous avez fait preuve. J'ai souhaité être votre maire parce que je voulais vous servir avec humilité et disponibilité, aujourd'hui je rajouterai que je le ferai aussi avec un respect encore plus grand si tant est que ce soit possible.

Aujourd'hui nos entreprises, grandes et petites, ont repris leur activité, certaines ne se sont même pas arrêtées ! Notre commune et la France avec elle veut redonner à tous l'élan nécessaire pour traverser cette épreuve, n'en doutons pas.

Le travail sera notre premier moteur, la confiance notre énergie, pour ne pas subir une situation qui pourrait durablement nous affecter mais que nous allons ensemble transformer pour devenir plus forts.

Les travaux vont reprendre avec la traversée du bourg de Cherves qui sera suivie par celle de Richemont. Pendant ces grands chantiers, nous n'oublierons pas nos trottoirs et nos routes, l'embellissement de notre commune, sa modernisation avec les économies d'énergie, des bornes électriques pour nos véhicules, l'aire de covoiturage et tout ce qui vous a été annoncé pendant la campagne électorale.

Déjà, les commissions de travail sont créées et vos élus ont commencé à traiter les sujets avec des priorités claires.

En conclusion, je vous réaffirme notre plaisir de travailler pour notre si belle commune de CHERVES-RICHEMONT. Voir les mariages et les pacs, symboles de confiance en l'avenir, redevenir notre quotidien est peut-être le meilleur signe de ce renouveau que nous souhaitons tant connaître maintenant, car nous l'avons mérité, ces unions nous montrent le chemin à suivre ; célébrer au nom de la république l'amour entre deux personnes est le meilleur signe que nous ayons pour croire en notre avenir et avancer ensemble avec confiance.

Votre maire, Jean-Marc Girardeau.

Votre nouvelle Equipe municipale

Suite aux élections du 15 mars et au conseil municipal du 26 mai, votre nouvelle équipe municipale est composée de :

M. Jean-Marc GIRARDEAU
Mme Pascale HERBRETEAU
M. Jean-Pierre LAMBERT
Mme Christiane JAULIN
M. Bruno LANAUD
Mme Nadia VARLEZ

Maire
 1^{er} adjoint
 2^{ème} adjoint
 3^{ème} adjoint
 4^{ème} adjoint
 5^{ème} adjoint

M. Christophe COLLIN conseiller
Mme Nathalie BUJARD conseillère
M. Patrice BRAUD conseiller
Mme Céline CLERFEUILLE conseillère
M. Patrick DOBBELS conseiller
Mme Josiane CHOLLET conseillère
M. Serge BOURGOIN conseiller
Mme Véronique TOFFANO conseillère
M. Joël PERCHE conseiller
Mme Stéphanie PARMENTIER conseillère
M. Thierry SICOT conseiller
Mme Manon FABRE-GRANET conseillère
Mme Michèle DEPOUTOT conseillère



De gauche à droite :
 Nadia Varlez, Jean-Pierre Lambert, Pascale Herbreteau,
 Jean-Marc Girardeau, Christiane Jaulin, Bruno Lanaud

Composition des commissions

Education - Jeunesse	Animation - Culture - communication	Travaux Environnement
B LANAUD N VARLEZ N BUJARD M FABRE GRANET V TOFFANO S PARMENTIER	C JAULIN N VARLEZ P BRAUD C CLERFEUILLE N BUJARD M FABRE GRANET V TOFFANO S PARMENTIER J CHOLLET	P HERBRETEAU JP LAMBERT N VARLEZ J CHOLLET M DEPOUTOT J PERCHE C COLLIN S BOURGOIN T SICOT P BRAUD P DOBBELS

La vie locale au temps du confinement

Dans le cadre du confinement imposé à la mi-mars, la commune a participé à la confection de masques alternatifs, opération lancée par le conseil départemental. 33 personnes de la commune ont donné leur temps et consacré leur savoir-faire à la réalisation de 1008 masques, à partir de coupons de tissus fournis par le Département. Lors du week end des 9/10 mai, 2200 masques pour adultes et 180 pour enfants ont été distribués dans la commune par les élus municipaux. S'il a manqué à ce moment une centaine de masques, c'est imputable aux résultats du dernier recensement, dans la mesure où certaines personnes (étudiants...) n'avaient pas été exactement comptabilisées. Des masques supplémentaires ont été remis plus tard. Alain Riffaud, encore en activité de maire lors de cette période, a tenu à remercier chaleureusement toutes les bonnes volontés qui ont participé à cette activité solidaire.

Infos Citoyen

La pandémie et le confinement ont affecté considérablement la vie économique et sociale. Au niveau de la commune, les annulations et reports d'activités ont été multiples. On peut citer toutes les animations de la médiathèque, dont l'activité a été réduite à un biblio-drive. Aujourd'hui, elle a réouvert ses portes en continuant son biblio-drive. Mais aussi, les spectacles de l'Abaca : zumba-party du 14 mars, théâtre du 21 mars, Isaya le 3 avril ; le repas des aînés prévu le 5 avril, la frairie d'Orlut des 11-12 et 13 avril, la brocante de l'Apel du 26 avril, les concours de ball trap du bois d'Ouliat, les activités du Club de l'amitié de l'Age d'or, le 1^{er} mai et ses diverses animations, le trail de la Folle blanche avec la Team Ouins Ouins du 17 mai, les portes ouvertes de l'école Sainte Eustelle, la brocante de l'Ape du 31 mai... La commémoration du 8 mai s'est déroulée en tout petit comité.

Des élus à l'honneur

Le 15 mars, une nouvelle équipe municipale a été élue. Parmi les 19 membres du conseil, 13 ont choisi de se représenter ; 6 avaient souhaité arrêter pour des raisons diverses. Il convient ainsi de citer Benoît Peyré, élu de 2008 à 2020, Geneviève Fallourd et Laurence Sicot, élues de 2014 à 2020

Mais plus particulièrement, 3 élus au parcours remarquable. En premier lieu, **Alain Riffaud**. Elu conseiller municipal le 8/04/1979, avec le maire André Guillot, réélu le 6/03/1983 et le 12/03/1989, puis le 24/06/1995 avec le maire Gérard Lavigne et nommé 2nd adjoint, réélu le 16/03/2001 et nommé délégué titulaire à la communauté de communes de Cognac ; il devient maire le 14/07/2006 suite au décès de Gérard Lavigne ; il est réélu le 14/03/2008 et le 29/03/2014 jusqu'au 26/05/2020.



A ses côtés, **Jean-Louis Etourneau** : élu conseiller municipal le 12/03/1989, réélu le 24/06/1995, et le 16/03/2001, il est élu le 14/03/2008 au poste de 3^{ème} adjoint en charge de la commission Travaux-Voirie-Bâtiments, et réélu le 29/03/2014 en qualité de 1^{er} adjoint jusqu'au 26/05/2020.

Et **Francis Paumero** : élu conseiller municipal le 14/07/2008, dans les élections complémentaires suite au décès de Gérard Lavigne, il est réélu le 14/03/2008 et nommé 4^{ème} adjoint, chargé de la commission Loisirs-Jeunesse-Sports, puis le 29/04/2014 au poste de 2nd adjoint, jusqu'au 26/05/2020.

A tous et spécialement à ces trois élus aux postes de responsables au plus haut niveau, la commune exprime sa profonde reconnaissance pour leur engagement et le travail accompli.

Les élèves ont pu reprendre

le chemin de l'école

Après l'épreuve du confinement et de l'école à la maison, certains élèves ont fait leur rentrée mardi 12 mai. Elle s'est effectuée de manière progressive selon le protocole sanitaire de l'État abondé de celui de l'Education nationale. Un travail de préparation a été nécessaire avec la mise en place des salles de cours, la création de cheminements, un calendrier avec horaires décalés pour éviter les croisements dans les couloirs, à la cantine et pendant la période méridienne. La garderie périscolaire, matin et soir, était assurée. Les repas étaient servis dans les salles de restauration avec un nombre limité d'enfants, ce qui impliquait plusieurs services avec désinfection entre les services. La municipalité a mis tout en œuvre pour permettre un accueil sécurisé ; la distribution à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux enseignants de visières, de masques et de gel constitue un investissement. La désinfection de l'ensemble des classes se faisait deux fois par jour.

École Jean-Marie Weber : Virginie Terrones, directrice de l'école a accueilli les grandes sections. Ses collègues continuaient la classe à distance. Un service de garderie a permis d'accueillir d'autres enfants au sein de l'école maternelle sous la surveillance des employées municipales.

École élémentaire Paul Garandeau : Le 12 mai, une grande majorité d'élèves a retrouvé progressivement le chemin de l'école. L'ensemble des enseignants de l'équipe de Fabienne Lagarde, directrice, était présent dans l'établissement. Les dispositifs de classes dédoublées en CP et CE1 ont permis aux enseignants d'accueillir quasiment tous les élèves. Pour les classes de CE2 et de cycle 3, les enseignantes ont mis en place des plannings d'accueil une semaine sur deux. Parallèlement, les enseignants poursuivent le travail à distance pour ceux à la maison. Chaque semaine, l'école a accueilli une soixantaine d'élèves.

École Sainte-Eustelle : Après la mise en place des mesures de sécurité, Anne Locard directrice de l'école n'a pu faire assurer la garderie et la cantine. Ce sont trois professeurs qui ont accueilli 30 élèves. Les deux autres professeurs ont continué la classe à domicile.



Cantine scolaire

Dès la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2020, dans un souci de lutte contre le gaspillage alimentaire et de maîtrise du coût du service, il sera à nouveau demandé aux parents ayant inscrit leur enfant à la cantine de nous avertir systématiquement en cas d'absence, et ce dès le premier jour. A ce jour trop de parents oublient de nous en informer et trop de repas sont jetés.

Rappel des consignes

Pour les enfants pensionnaires réguliers :

Toute absence prévisible à la restauration scolaire doit impérativement être signalée 8 jours avant la date de l'absence.

En cas de maladie, il est impératif de prévenir le service de restauration scolaire le matin avant 10 h. Dans la mesure du possible, il faut communiquer le nombre de jours d'absence.

Pour les enfants pensionnaires occasionnels :

Le repas doit être réservé une semaine à l'avance. Sinon il ne sera pas possible de déjeuner.

Pour prévenir trois solutions

Favoriser la déclaration d'absence par voie numérique :

Sur le site internet de la commune :

cherves-richemont.com

Cliquez sur l'onglet *Absence*

Envoyer un mail :

cantinescolaire@cherves-richemont.fr

Appeler la mairie au 05.45.83.25.69 aux horaires d'ouverture.

Toute absence non justifiée entraînera systématiquement la facturation du repas

L'accueil de loisirs « La P'tite Pomme »

Les inscriptions à l'accueil de loisirs « La P'tite Pomme » pour le mois de septembre pourront se faire à partir du 18 août jusqu'au 27 août. Vous pouvez vous rendre sur le site communal cherves-richemont.com.

Si vous inscrivez pour la première fois votre enfant, vous devez contacter la directrice au 06 78 65 05 87.

Assistantes maternelles de la commune

La commune compte dix assistantes maternelles à votre service pour accueillir vos enfants. La liste peut être retirée à la mairie. Vous pouvez aussi la consulter sur le site du Conseil départemental de la Charente rubrique « vos besoins » - « En tant que parent ».

Vers une Maison de Santé pluridisciplinaire

Depuis 1989, un cabinet médical est installé à Cherves. Il répond déjà aux notions de polyvalence et de complémentarité interdisciplinaire. On y trouve 4 médecins : 3 d'entre eux envisagent leur départ à la retraite comme une échéance à court ou moyen terme ; la dernière arrivée, Alice Chasseuil, exerce à temps partiel. Il y a également 3 infirmières, une dentiste et une assistante dentaire, une secrétaire.

Plus récemment installés, 2 jeunes professionnels : un **ostéopathe, Florian Cecchini**, depuis avril 2018, et une **kinésologue, Marion Lapiere**, arrivée en octobre 2019. L'un et l'autre orientent leur action vers la recherche du pourquoi des douleurs ressenties par un patient, dans un processus mécanique pour l'ostéopathe, et d'ordre psycho-émotionnel sur la base de tests musculaires pour la kinésologue. S'estimant bien intégrés au sein du cabinet médical, ils souhaitent participer à l'avènement d'une maison de santé encore plus étoffée et ouverte à d'autres spécialités. Mais cela signifie des locaux supplémentaires et un financement adéquat. Du côté de la commune, le dossier était déjà dans les tiroirs. Il fera l'objet d'études approfondies, en lien étroit avec l'Agglo Grand-Cognac, de façon à proposer une structure contribuant à valoriser le secteur des espaces commerciaux et des services publics offerts à la population.



Travaux

Après la mise en place du nouveau conseil qui s'est déroulée mardi 26 mai, des questions portant sur l'investissement étaient à l'ordre du jour avec **l'appel d'offres pour l'aménagement de la RD85** pour une nouvelle phase de travaux portant sur l'aménagement des trottoirs qui seront élargis pour permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ils seront traités en béton lavé. Du fait de cet élargissement, la bande roulante sera réduite d'un mètre et aménagée. Une partie paysagère, des places de stationnement pour favoriser l'accès aux commerces et aux services seront effectuées. Cette phase évaluée à 650 000 € est prévue au budget 2020. Les travaux pourraient débuter, en septembre, en fonction des conditions sanitaires, pour une durée de 5 mois. Le second projet consiste au **lancement de la consultation pour le projet lié à la réhabilitation de la mairie** qui consiste en un aménagement et agrandissement avec la création d'un poste d'accueil de plain pied, des bureaux dont un pour les adjoints, un local pour permettre la restauration de midi du personnel et un local pour le stockage des documents. Ce projet pourrait débuter également en septembre pour une durée de trois mois pour un budget prévisionnel de 121 727 € HT, voté au budget 2020.

Dans le cadre du plan de sécurité sanitaire suite à la pandémie que nous subissons, des mesures ont été prises pour **les accès à l'école maternelle**. Pour éviter que les parents ne se croisent pour se rendre ou partir de la garderie, les services techniques ont réalisé un trottoir bitumé permettant la sortie des familles par la grille située près de l'entrée du stade.



Au presbytère, des travaux d'écoulement des eaux pluviales ont été effectués pour les canaliser et éviter ainsi une accumulation et remontée d'eau dans les murs avec notamment la mise en place de «regards».

Afin d'assurer aux usagers de bonnes conditions de circulation et malgré le poids des engins agricoles, la vitesse excessive sur ces chemins, **l'entretien des routes et des chemins s'effectue annuellement**.

Cérémonie du 8 Mai

La cérémonie qui marque le 75^{ème} anniversaire de la victoire mettant fin à la Seconde Guerre mondiale s'est déroulée à 11 h. C'est en présence du maire Alain Riffaud, de trois élus, de Florence Péchevis conseillère départementale, que la commémoration s'est déroulée en deux temps.

Un dépôt de gerbes à la stèle Pierre Lamy ancien instituteur de la commune en 1931 qui a rejoint la Haute-Savoie pour servir en qualité d'inspecteur du travail. Quand survient la Seconde Guerre, Pierre Lamy devient responsable de l'armée secrète pour le secteur d'Annecy. Arrêté le 28 juin 1944, il est exécuté le 18 juillet 1944 dans un bois près du col de Leschaux.



Dans un second temps, **l'hommage aux morts de cette guerre mondiale s'est déroulé au monument aux morts** où le maire Alain Riffaud a donné lecture du message du Président de la République, avant un dépôt de gerbes, minute de silence et, a capella, le chant de la Marseillaise.

Pour ce faire, les services techniques ont utilisé plus de cent tonnes de bitume à froid.

Par ailleurs, **un programme voirie réalisé par des entreprises** est également proposé pour l'année 2020, pour un budget d'environ 150 000 €. Sont concernés le chemin de la Bascule, la route de la stabulation (du carrefour au chemin d'accès aux maisons), la route de la Garnerie (section comprise entre le carrefour et jusqu'à la route d'accès au château Chesnel) et le tour de la place y compris l'îlot central (espace vert), une partie de la route de l'Ormeau et une partie de celle du moulin de Prézier.

Permis de construire

ou déclaration de travaux ?

Le permis de construire est obligatoire et exigé pour :

- une construction neuve,
- une extension si la surface au plancher est supérieure à 20 m², ou la création d'un niveau supplémentaire à l'intérieur du bâtiment.
- le changement de destination d'un bâtiment dès qu'il y a une modification de la structure porteuse ou de la façade de ce bâtiment,
- la modification du volume de l'habitation, lorsqu'il y a création d'une ouverture sur un mur extérieur.
- une piscine d'une superficie supérieure à 100 m²

Liste non exhaustive

La déclaration préalable de travaux est obligatoire et exigée pour :

- toute extension de l'habitation inférieure à 20 m² (véranda, garage...),
- la création et changement de porte, fenêtre, toiture,
- la construction d'un mur, d'une clôture,
- une piscine non couverte dont la superficie de bassin est supérieure à 10 m² et inférieure ou égale à 100 m²,
- un ravalement de façade.

Liste non exhaustive

Recours à un architecte : Depuis le 1^{er} mars 2017, le recours à un architecte est obligatoire pour les constructions ou modifications qui portent la superficie à plus de 150 m², à l'exception des constructions à usage agricole.

Les formulaires pour la demande de permis de construire ou la déclaration préalable de travaux peuvent être retirés en mairie ou téléchargés sur le site service-public.fr

Le service urbanisme de la mairie est à votre disposition pour tout renseignement.

Une fois les travaux terminés, la mairie effectue les contrôles de conformité et délivre un certificat. Bien trop souvent, les travaux réalisés ne correspondent pas aux travaux déclarés. Comme toutes règles, celles de l'urbanisme sont à respecter, faute de quoi vous vous exposez à des litiges. La mairie ne délivrera pas de certificat de conformité (document demandé par les notaires lors de la vente du bien). La mairie dressera un procès-verbal de non conformité et peut donc demander la démolition de la construction ou de la modification non conforme, ainsi que la mise aux normes telle que stipulée dans l'arrêté délivré.



CALITOM repousse

ses ateliers « CALITORAMA »

Calitom devait lancer une **série d'ateliers** sur différents thèmes mais le Covid19 a suspendu le programme.

Calitorama, espace de réemploi pour les objets a dû fermer provisoirement ses portes pour cause de pandémie. Il est donc impossible d'y déposer des objets. Autre aspect négatif, la programmation des ateliers à thème a également été suspendue. Calitom réfléchit sur la formule qui pourrait permettre de remettre ses services en route en respectant les gestes barrière. Nous vous tiendrons au courant par le biais de notre site. Il reste la boutique en ligne <https://www.laboutiquecalitom.com/> pour trouver la pièce rare (retrait à Poulignac).



A noter que Calitom a tout fait pour assurer ses collectes et nous vous rappelons que les déchets potentiellement contaminés (mouchoirs, gants, masques...) doivent être mis dans des sacs poubelle fermés.

Cybercriminalité

Avec le confinement et le télétravail, la cybercriminalité se développe.

Afin de vous donner un maximum d'informations pour limiter les risques, mais aussi pour évaluer une situation, tout un ensemble d'outils numériques est en ligne sur le site

<https://www.cybermalveillance.gouv.fr/> .

Ce site évolue, n'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Les chantiers de déploiement de la fibre optique redémarrent

Mis entre parenthèses pour des raisons de pandémie, le grand chantier de déploiement de la fibre optique a repris. Pour notre commune, l'échéance est repoussée à avril 2021.

Vous pouvez consulter le site <https://www.charente-numerique.fr/quand-aurai-je-la-fibre> pour évaluer la période de disponibilité pour votre domicile.

Des tests ont été effectués sur les communes de Boutiers St Trojan et Nercillac avec une pré-installation dans les domiciles du DTI (Dispositif de Terminaison Intérieure) sans même avoir souscrit à un FAI (Fournisseur Accès Internet).

Cela devrait raccourcir les délais de mise en service pour ceux qui désirent passer à la fibre. Pour notre commune, on devrait avoir une situation plus classique où la souscription à un FAI déclenche la mise en place du DTI par Charente-Numérique.

A noter que l'actuel réseau ADSL/VDSL reste en service ainsi que la téléphonie.

Quoi qu'il en soit, ce sera un réel progrès pour tous et plus particulièrement pour ceux dont le débit est souvent inférieur à 1 Mégabit (environ 100 Mégabit mini avec la fibre).



Arrêté préfectoral sur le bruit

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou générant des bruits dont les fréquences se différencient nettement de celles existantes habituellement (jet à haute pression, coupe bordures etc...), ne sont autorisés qu'aux plages horaires suivantes :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30,

les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h,

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Les propriétaires d'animaux sont priés de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Carte Nationale d'Identité et Passeport

En cette période difficile, votre carte d'identité vous a accompagné chaque jour. Côté passeport, même si les vacances à l'étranger ne sont pas d'actualité, il est toujours bon d'avoir des documents valides.

Depuis 2017, votre mairie n'étant pas équipée d'une station biométrique, elle ne délivre plus de titre d'identité.



19 communes de Charente sont habilitées à délivrer ces pièces d'identité :

Agence Nationale des Titres Sécurisés

Angoulême, Barbezieux, Chabanais, Champniers, Chasseneuil, Chateaufort, Cognac, Confolens, Jarnac, Le Gond Pontouvre, La Rochefoucauld, Mansle, Montbron, Montmoreau, Mouthiers sur Boëme, Rouillac, Ruffec, Segonzac, Soyaux.

Vous devez prendre rendez-vous (horaires et conditions sur la page http://www.charente.gouv.fr/content/download/27386/175384/file/Liste_des_19_mairies.pdf) pour déposer votre dossier auprès de la mairie choisie.

Vous avez le choix entre utiliser le formulaire papier (toujours délivré par la mairie de Cherves-Richemont) ou faire une pré-demande sur le site officiel de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) www.ants.gouv.fr. Lors de votre rendez-vous en mairie, vous apporterez les documents requis et communiquerez le numéro de votre pré-demande.

Vous recevrez alors un message pour le retrait de votre titre d'identité.

Toilettage canin

Le service de toilettage canin itinérant « A Fleur de Poils » sera présent place de chez Théré les jeudis 3 septembre, 29 octobre et 26 novembre. Vous pouvez contacter Coralie au 06 66 49 85 89 pour prendre rendez-vous.



Opération « Tranquillité Vacances »

AVANT DE PARTIR EN VACANCES

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même.

Il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

VOUS PARTEZ EN VACANCES ?

Signalez votre absence à la **brigade de gendarmerie**. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande disponibles sur place et sur Internet : http://www.interieur.gouv.fr/content/download/84433/618913/file/formulaire_otv.pdf

Service gratuit

Défibrillateurs

La commune dispose de cinq défibrillateurs situés :

- **A Orlut** : place de la salle des fêtes,
- **Sur Cherves** : à l'arrière de la mairie, au centre socio-culturel (à côté de la médiathèque), et à l'Abaca.
- **Sur Richemont** : dans la cour de l'ancienne école de Richemont derrière la place James Hennessy (à côté de la mairie).

Récemment le défibrillateur à l'arrière de la Mairie a été volé. Heureusement, il a été remplacé à temps, car il y a quelques semaines, il a permis avec l'aide de deux pompiers volontaires de sauver la vie d'un rugbyman de 36 ans victime d'un accident cardiaque sur le stade. Il est inconcevable que de tels objets soient volés.

L'application **Staying Alive** géolocalise les défibrillateurs. Cette application vous indiquera où se trouve le plus proche défibrillateur par rapport à votre position. Vous pouvez la télécharger pour sauver des vies. Elle est gratuite.

Réglementation des feux de plein air

Depuis le 1^{er} juin 2018, le brûlage des déchets verts ménagers est interdit toute l'année, sur l'ensemble du territoire.

- Le brûlage des déchets verts municipaux, d'entreprise, le brûlage des pailles soumises à la PAC, les lâchers de lanternes célestes sont interdits.

Les systèmes de valorisation de ces déchets sont à privilégier (dépôt en déchetterie, plateforme de broyage, compostage...).

Sont autorisés sous conditions :

- le brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage des haies et autres résidus d'exploitation agricole);
- la gestion forestière;
- l'écobuage ou le brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC;
- le brûlage des déchets verts parasités ou malades (après demande à la DRAAF à l'adresse suivante : sral.draaf-poitou-charentes@agriculture.gouv.fr);
- les feux d'artifices, les feux festifs...

(après déclaration et autorisation préalable du Maire, il est nécessaire de consulter le serveur vocal 05.45.97.61.40, avant d'allumer un feu, afin de connaître si les conditions climatiques (risque incendie et/ou prévision d'un épisode de pollution) de la journée permettent les feux de plein air.)

Tout feu de plein air est interdit à moins de :

- 25 m des lignes électriques ou téléphoniques aériennes,
- 50 m des voies de circulation, des constructions, des conduites ou des stockages de produits ou de gaz inflammables



Dans la cour de l'ancienne école de Richemont



A l'arrière de la mairie



Place de la salle des fêtes d'Orlut



Sur le côté de la médiathèque

Depuis le confinement toutes les animations prévues du 15 mars au 31 juillet ont été annulées.

Nous avons une pensée toute particulière pour nos aînés que nous devons accueillir pour le repas annuel le 5 Avril. Les circonstances nous ont privés de ce moment convivial que l'équipe municipale partageait avec eux.

Nous pensons aussi à toutes les associations qui, tout au long de l'année, nous proposent des activités sportives ou culturelles pour animer notre commune et qui n'ont pu avoir lieu. La journée du 22 Août est maintenue, sauf avis contraire.

Le Cinéma sous les Etoiles

Cette année **le cinéma** est de retour pour une nouvelle édition qui se tiendra à nouveau derrière l'Abaca, **le samedi 22 août à partir de 22h.**

Le film choisi est « **Mia et le Lion blanc** » de Gilles de Maistre. « Mia a onze ans lorsqu'elle noue une relation hors du commun avec Charlie, un lion blanc né dans la ferme de félins de ses parents en Afrique du Sud. Tous deux grandissent comme frère et sœur et deviennent vite inséparables. Trois ans plus tard, Charlie est devenu un lion imposant. Mia découvre alors le secret que cache la ferme : son père vend les lions à des chasseurs de trophées. Mia n'aura désormais qu'une obsession, sauver Charlie, à tout prix ».

Venez passer un bon moment en famille, pensez à apporter vos chaises.

A noter que cette journée débutera par **une randonnée pédestre** avec un circuit d'environ 8,5 km pour une durée de 3h, dans le pays bas et au nord de Cherves. L'accueil et le rassemblement se fera à 8h45 et départ à 9h au croisement de la D55 (Orlut – Mesnac) et la voie communale C3 venant de la Groie qui a été déplacée ; un parking est disponible. Vous pourrez découvrir la carrière de gypse en exploitation, des rouissoirs à chanvre, des cigognes (leurs nids), des pigeonniers, des aireaux, des anciens chais, un four, des oiseaux exotiques, une mare forestière et une mare de village, etc. On vous parlera de la Pierre des Morts à l'entrée du bourg, des orchidées de printemps, etc.

Dans l'après-midi, vous pourrez profiter d'**une sortie canoë** sur notre belle rivière l'Antenne d'une durée de 2 h. Rendez-vous à 13h30 au moulin de Prézier où un bus vous amènera au pont de fer pour le départ. Sur réservation au 05 45 83 25 69.

Ces animations sont gratuites.

CHERVES-RICHEMONT
UNE TOILE SOUS LES ETOILES
Gratuit
MIA ET LE LION BLANC
ETÉ 2020
PROJECTION à partir de 22h à l'arrière de l'espace culturel l'Abaca
SORTIE CANOE à partir de 14h
Sur réservation au 05 45 83 25 69
SORTIE PEDESTRE à partir de 8h45
RDV croisement de la rue Grande et vc3

CHERVES RICHEMONT L'ABACA
SAISON CULTURELLE 2020-2021
« LES VIRTUOSES »
De et par Mathias et Julien Cadex
Tout public
Féerie - magie et concert classique
Sam. 26 sept. - 20h45
ROSEDALE
Concert blues/rock en partenariat avec le festival Cognac Blues Passion
Ven. 27 Nov. - 20h30
« LE PANIER »
Théâtre d'ombres
Jeune public dès 3 ans.
Compagnie : L'Esprit Chamade
Dim. 17 Jan. - 16h
« BALLET 2 RUE quand Mozart rencontre le Hip Hop... »
Danse
Tout public à voir en famille !
Compagnie Meriamorphoz - Chorégraphe : Mohamed Rouabah
Ven. 26 Fev. - 20h45
ARNAUD TSAMERE
2 mariages et 1 entortement
One man show - Histoires
Sam. 3 Avril - 20h30
ACHATS ET RÉSERVATIONS : Marie et Rézou Ticketnet / Ticketmaster.fr et ses points de vente (Auchan, Cultura, Cora, E. Leclerc)

Nouvelle saison culturelle de l'Abaca

Les spectacles de l'Abaca reprendront au mois de septembre avec la mise en place des gestes barrières afin de garantir la sécurité sanitaire des spectateurs.

La nouvelle plaquette de la saison 2020-2021 de l'Abaca sera à votre disposition à partir de mi-août à la mairie et dans vos commerces de proximité. Elle vous présentera également les autres spectacles et manifestations qui se tiendront à l'Abaca dans les prochains mois tels que :

- La Zumba Partie "Black and White" par Zumb'n Cherves, en octobre 2020
- La représentation musicale de l'Orchestre Symphonia, le Samedi 30 janvier 2021 à 20h30
- Le Concert d'Adrena'zik Festival, le samedi 6 février 2021
- La représentation du Théâtre des Borderies, vendredi 19 février 2021 à 20h30

Renseignements et réservations :

- à la Mairie, sur labaca@cherves-richemont.fr, au 05 45 83 25 69 et 06 82 44 65 37.

- sur le réseau Ticketnet :

[Ticketmaster.fr](https://www.ticketmaster.fr) et ses points de vente (Auchan, Cultura, Cora, E Leclerc)

AOÛT

Samedi 22 : Cinéma de plein air, randonnée pédestre et sortie canoë offert par la municipalité

SEPTEMBRE

Vendredi 11 : soirée jeux à la médiathèque de 18h à 22h
Samedi 19 : Rentrée littéraire présentée par Nathalie Jaulain, animatrice littéraire à la médiathèque à 10h.
Les 19 et 20 : Journées Européennes du Patrimoine
Samedi 26 : Spectacle à l'Abaca « Les Virtuoses » théâtre, magie et concert classique à 20h30

OCTOBRE

Samedi 3 : Festival *Au Fil du Conte* avec Jean Métégner « Le Bal des Casse Cailloux » à la médiathèque à 15h
Vendredi 9 : Soirée Jeux à la médiathèque de 18h à 22h

NOVEMBRE

Mercredi 11 : Commémoration du 11 novembre par les anciens combattants de Cherves-Richemont
Vendredi 13 : Soirée Jeux à la médiathèque de 18h à 22h
Samedi 27 : ROSADALE concert blues / rock en partenariat avec le festival Cognac Blues Passion à l'Abaca à 20h30
Samedi 28 : 12^{ème} Foire aux livres à la médiathèque de 9h à 17h

DÉCEMBRE

Début décembre : Téléthon
Vendredi 4 : Soirée Pyjama à la médiathèque à 18h30
Vendredi 11 : Soirée Jeux à la médiathèque de 18h à 22h

Toutes les dates et manifestations sont données sous réserve de modification et de nouvelles mesures sanitaires.

Vie Associative

Comme vous le savez, le bulletin de janvier donne la parole aux associations ; en raison d'une erreur de mise en page, l'article du Comité des Fêtes d'Orlut n'est pas paru... nous nous en excusons et le présentons dans cette édition.

Le Comité des Fêtes d'Orlut, est une association née il y a des décennies.

De mémoire d'anciens, **la Frairie daterait de 1910** : une véritable Institution !

Notre raison d'être est de perdurer les traditions, d'organiser des manifestations,

d'animer nos villages, avec le souci de divertir, de faire découvrir et de partager les plaisirs avec les populations.

La frairie est une tradition d'antan, puisqu'elle existe depuis bien longtemps et c'est la seule fête foraine de notre commune : le week-end de Pâques est une institution à Orlut

- Manèges, brocante, course cycliste, chasse aux œufs et la bonne humeur !...

Aussi depuis des années, notre traditionnel **Brin d'Aillet du 1^{er} Mai !**

- Casse-croûte du matin gratuit et un repas à midi avec participation.

Une nouvelle manifestation est née en 2016 :

- **Randonnées pédestres et VTT**

C'est un moment de « sport », d'activité, de plaisirs, mais surtout de découverte, car nous parcourons les environs de Cherves, les vallons de l'Antenne et les belles propriétés.

Aussi, par là-même, nous mettons en valeur des endroits oubliés. C'est beaucoup de travail mais un réel plaisir de faire revivre ces lieux.

Enfin, c'est un « partage » de notre patrimoine puisque l'année passée, 735 personnes ont pu apprécier notre belle région.

Un Grand Merci aux propriétaires qui nous « ouvrent leurs portes » pour cette belle journée !

Cette année, la 5^{ème} édition de **La Rando Val'd'Antenne** qui était programmée le dimanche 12 juillet n'a pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

Bien sûr, tous les rendez-vous qui ont été annulés pendant cette période sont reportés à l'année prochaine.

- **La journée Téléthon** : « on tire » les bois

Dans une vigne du Pays Bas, c'est la rencontre d'une équipe, un travail en commun où tout le monde peut participer. Dans la joie et la bonne humeur, la vigne est dépouillée de ses sarments... et le fruit de notre travail est redonné à l'organisme du Téléthon.

A midi, les participants peuvent se restaurer avec le Comité des Fêtes.

Le Comité des Fêtes sera heureux de vous recevoir, lors de ces journées festives et de rencontres amicales...

Aussi, nous vous invitons à venir partager ces moments avec nous...

Notre devise, dans ce monde parfois difficile et divisé :

Plaisir, Partages et bonheur simple d'être ensemble !...

Un grand Merci à tous ceux qui nous aident et nous soutiennent.

Le Comité

Comité des Fêtes d'Orlut - Présidente Mme Agnès Pairault - Orlut
16370 Cherves Richemont





Margaux PELLETANT, le 3 janvier 2020
 Myla VILLEFERT, le 30 janvier
 Lyam JOLLIET, le 20 février
 Lennon JAULIN, le 28 avril
 Ambre PREVERAUD, le 29 avril
 Arya BOUTINON, le 7 mai
 Aédhan BLUTEAU, le 13 juin



Cédric DIMEUX et Maëva RIVERAIN, le 4 juillet
 Vincent NICOLLEAU et Norélie MIGNON, le 25 juillet



Dans le cadre du Règlement Général sur la Protection des Données, les décès ne sont plus communiqués.



Numéros Utiles

MAIRIE DE CHERVES-RICHEMONT

Tél. : 05 45 83 25 69 - Fax : 05 45 83 18 11

E-mail : mairie@cherves-richemont.fr

Commune de Cherves-Richemont - 2 place du Champ de foire
 CS 20009 Cherves-Richemont - 16121 Cognac cedex

Heures d'ouverture :

Lundi : 9h00-12h30 / 13h30-18h00

Mardi et Jeudi : 9h00-12h30

Mercredi et Vendredi : 9h00-12h30 / 13h30-17h00

MÉDIATHEQUE MUNICIPALE

Tél. : 05 45 83 70 40

1, impasse du Vieux Chêne

Heures d'ouverture :

Mardi : 16h00-18h00 - Mercredi : 9h00-12h00/13h30-18h00

Vendredi : 14h00-18h30 - Samedi : 9h00-12h00

MULTI-ACCUEIL « Les Titous »

Tél. : 05 45 83 62 59

2, impasse du Vieux Chêne

L'âge d'accueil minimum est de 10 semaines

Accueil régulier et occasionnel

du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

ACCUEIL DE LOISIRS « La P'tite Pomme »

Tél. : 06 78 65 05 87

Commune de Cherves-Richemont - 2 place du Champ de foire
 CS 20009 Cherves-Richemont - 16121 Cognac cedex

Mercredi : de 7h30 à 18h30

ADMR

Tél. : 05.45.83.29.47

Place du Champ de Foire

Pour les personnes âgées ou celles qui ont besoin d'être aidées

Les lundis de 14h00 à 17h00 - les mercredis de 9h30 à 12h30

Les jeudis de 14h00 à 17h00



PRÉSENCE VERTE

Tél. : 05.45.97.81.30

Portage de repas à domicile et télé-assistance
 46 boul. Duroselle - 16000 Angoulême

ASSISTANTE SOCIALE

Tél. : 05.16.09.51.25

Villa François 1^{er} - Boul. Denfert Rochereau - 16100 Cognac

ECOLE

ECOLE J.M. WEBER	05 45 83 28 35
ECOLE P. GARANDEAU.....	05 45 83 25 30
ECOLE SAINTE EUSTELLE	05 45 83 28 53
MAISON FAMILIALE RURALE.....	05 45 83 16 49

RESTAURANT

La Caverne de l'Ours.....	05 45 81 68 71
---------------------------	----------------

DIVERS

BOULANGERIE Place André Guillot	05 45 83 14 45
GARAGE	05 45 83 16 17
PHARMACIE	05 45 83 27 75
ETIOPATHE.....	05 45 36 48 22
MÉDECINS.....	05 45 83 27 88
DENTISTE.....	05 45 83 10 97
OSTÉOPATHE	06 42 56 80 23
INFIRMIÈRES.....	05 45 83 25 05
ALIMENTATION VIVAL / RELAIS POSTE	05 45 83 15 44
TABAC PRESSE	05 45 83 14 50
COIFFEUR.....	05 45 83 28 41
TRANSCOM (transport vers Cognac)	05 45 82 01 99
TAXI.....	06 87 98 98 23
PRESBYTÈRE	05 45 83 25 64